

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 557**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 14 avril 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 557 RELATIF AUX ANIMAUX dont l'objectif est de régir la présence des animaux sur le territoire de la Ville.

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 20 avril 2020.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 20 AVRIL 2020.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière